



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Arrêté préfectoral DCL/BEICEP n2024-260 abrogeant l'arrêté n°2024-259 interdisant temporairement la navigation sur la Seine, dans les Hauts-de-Seine entre le pont du Périphérique aval de Paris et le pont-route d'Issy-les-Moulineaux dans le cadre d'une manifestation nautique intitulée « Journée test de manœuvres et de navigation- Cérémonie d'ouverture olympique », le 24 juin 2024 sur la Seine et organisée par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024.

**Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code des Transports et notamment ses articles R. 4241-1 à 71 relatifs au règlement général de police de la navigation intérieure ;

Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu le décret du 15 avril 2022 portant nomination du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine (classe fonctionnel I) - Monsieur Pascal GAUCI ;

VU l'arrêté du ministre chargé de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 12 juin 2024 portant dérogation aux articles A.4241-38-1 et A.4241-51-1 du code des transports dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques 2024 et permettant à titre exceptionnel d'interrompre la navigation sur certaines communes durant dix heures par période de 24 heures, à quatre reprises ;

Vu l'arrêté SGAD n°2024-21 en date du 19 avril 2024 portant délégation de signature à monsieur Pascal GAUCI, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n°75-2019-05-23-002 du 23 mai 2019 portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire Seine-Yonne ;

Considérant l'annulation de la manifestation nautique consistant en l'organisation d'une journée test de manœuvres et de navigation le 24 juin 2024 en vue de la cérémonie d'ouverture olympique ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté n°2024-259 interdisant temporairement la navigation sur la Seine, dans les Hauts-de-Seine entre le pont du Périphérique aval de Paris et le pont-route d'Issy-les-Moulineaux dans le cadre d'une manifestation nautique intitulée « Journée test de manœuvres et de navigation-Cérémonie d'ouverture olympique », le 24 juin 2024 sur la Seine et organisée par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 est abrogé

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et, le Directeur Territorial du Bassin de la Seine et Loire aval sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et publié au recueil des actes administratifs des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 23 juin 2024

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


Pascal Gauci